



Bruxelles, le 28 mars 2022
(OR. fr)

7184/22

AGRI 91
AGRISTR 15
ENV 224
CLIMA 110
FORETS 14
RECH 128

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. Cion:	15045/21
Objet:	Conclusions du Conseil sur la Communication de la Commission européenne relative aux cycles de carbone durables dans les secteurs agricole et forestier - <i>Approbation</i>

1. Le 15 décembre 2021 la Commission européenne a publié sa communication « Des cycles du carbone durables »¹ (15045/21), accompagné de deux documents de travail des services de la Commission² (15045/21 ADD 1-4).
2. Cette communication définit un plan d'action sur la manière de mettre au point des solutions durables pour accroître les absorptions de carbone. Les secteurs agriculture et forestier jouent un rôle clé dans ce processus à la lumière du fait qu'ils sont capables de réaliser des absorptions de carbone et de le stocker à travers des réservoirs de carbone. Dans ce contexte, l'un des principaux axes de la communication est celui de l'agriculture bas carbone, c'est-à-dire un modèle économique écologique qui récompense les gestionnaires de terres qui adoptent de meilleures pratiques de gestion des terres.

¹ COM(2021) 800 final.

² SWD(2021) 450 final, SWD(2021) 451 final.

3. À la réunion du Conseil « Agriculture et pêche » du 17 janvier 2022, la Commission a présenté la communication et les ministres ont échangé leurs vues à ce sujet.
4. Le Comité spécial Agriculture (CSA) a examiné la communication afin de préparer des conclusions du Conseil sur les aspects agricoles et forestiers de ladite communication.
5. À cet effet, sur la base d'un document de réflexion de la présidence (5588/22), le CSA a procédé à un premier échange de vues lors de sa réunion du 31 janvier 2022, qui a fourni une orientation pour la rédaction d'un projet de conclusions. L'agriculture bas carbone a aussi fait l'objet d'une discussion informelle des ministres, qui s'est tenue à Strasbourg le 8 février 2022.
6. Ensuite, le CSA a examiné trois projets de conclusions préparés par la présidence et présentés lors des réunions du 14 février 2022 (5941/22), 7 mars 2022 (5941/1/22 REV 1) et 14 mars 2022 (5941/2/22 REV 2).
7. Le dernier projet de conclusions n'a pas soulevé des objections fondamentales parmi les délégations.
8. Les conclusions sur les aspects agricoles et forestiers de la communication de la Commission sur les cycles de carbone durables seront à l'ordre du jour de la session du Conseil « Agriculture et pêche » du 7 avril 2022 pour approbation.
9. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord pour le texte du dernier projet de conclusions figurant dans le document 5941/2/22 REV 2 et à recommander leur approbation par le Conseil en tant que point A.